L'interrogatoire de Marthe Hanau

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Mme Hanau. — Je le reste pour moi.

L'interrogatoire heureusement ne se poursuivit pas sur ce ton et Mme Hanau s'expliqua et dit tout l'étonnement que lui avait causé la déposition de M. Mouton, directeur du « Journal ». M. Mouton a déclaré qu'il avait écrit son article après en avoir référé à M. Guimier, lequel était d'avis que l'affaire de la « Gazette » était une escroquerie. Or, dans le même temps, prétend Mme Hanau, M. Guimier se serait apprêté à faire obtenir par l'intermédiaire d'amis, divers affermages de rubriques financières à la « Gazette du Franc ».

Mme Hanau est revenue ensuite sur un incident souleré par les dépositions de MM. de Marcillac et Hamelin du « Journal ». Celles-ci précisaient que le 3 décembre, à 12 h. 30, Amar avait offert de verser au « Journal », un million en espèces au cours de l'après-midi. A cette révélation, M. Giard avait posé la question suivante à Amar:

— Vous reconnaissez avoir reçu le million?

Ce à quoi Amar avait répondu:

— J'étais sûr de le trouver chez Mme Hanau.

— Comment aurais-je pu tenir un pareil langage, dit à ce sujet Mme Hanau, puisque ce jour-là même l'information était déclenchée depuis 8 h. du matin et que les experts étaient à la « Gazette » depuis 10 h. A ce moment, je n'avais plus ni l'intérêt ni le moyen de sortir le million des caisses.

Marthe Hanau d'ajouter:

— Je tiens à faire la déclaration suivante:

Mme HANAU PAYERA !

— Je suis inculpée d'escroquerie et d'abus de confiance. J'estime que, contrairement à cette inculpation, l'actif de la « Gazette » est suffisant pour faire face à son passif. Mais, si par hasard, sur ce point, mes prévisions ne se réalisaient pas, je déclare, étant donné les mesures conservatrices que j'ai prises pour éviter tant ma faillite personnelle, que celle de la Compagnie Financière et Foncière et de toutes autres affaires en général, que j'abandonnerais tous mes droits dans ces divers patrimoines, à concurrence de ce qui sera nécessaire pour combler le déficit.

Cette déclaration terminée, M. Giard pose quelques questions.

— Pour quelle raison avez-vous versé 400.000 francs à Mme Audibert?

Mme Hanau. — Ces fonds étaient destinés à faire face au passif de l'Interpresse » pour le mois de novembre et notamment au paiement des appointements du personnel.

M. Giard.— Vous avez versé deux millions à Mme Joseph. Celle-ci a fait abandon d'une partie de cette somme, mais ces fonds provenaient-ils des caisses de la « Gazette » ou avaient-ils été prélevés sur votre compte personnel?

— J'attends, répondit Mme Hanau, que les experts aient terminé l'examen de ma comptabilité, pour parler.

ET LE CARNET !

Et le magistrat en arrive à la question du carnet dont on a tant parlé depuis deux jours.

M. Giard. — Est-il exact que vous ayez eu un carnet sur lequel vous inscriviez les noms des maîtres-chanteurs et également les noms de personnalités que vous avez été amenée à obliger?

Mme Hanau ne daigne pas répondre à cette question. Elle haussa simplement les épaules et dit:

— Il est extraordinaire que des incidents de procédure ou d'instruction puissent être déclenchés par de simples informations de presse.

— Ne tenez-vous pas de compte, insiste le magistrat, des sommes que vous pouviez verser pour obtenir certaines complaisances?

Mme Hanau ne peut rien dire là-dessus.

L'interrogatoire était terminé.

LE NOUVEAU MEMOIRE

Pourtant, Mme Hanau avait encore un mémoire à remettre; celui-ci avait trait aux incidents qui se sont produits entre Mme Dominique et M. Gaston Vidal, à la suite d'une visite qu'aurait faite l'avocat à l'ancien sous-secrétaire d'Etat. Mme Hanau, dans ce mémoire, prend vivement la défense de son conseil et termine ainsi:

— Je connais beaucoup de choses que je n'ai pas cru devoir encore dire à mon avocat. Je me réserve de les révéler, si besoin en est.

Il est près de 18 heures. La « présidente » toujours encadrée de deux inspecteurs, fut reconduite à la prison Saint-Lazare.

L'EMPLOI DU TEMPS DE M. AMAR LE MATIN DE SON ARRESTATION

M. Mimoun Amar à qui l'on avait présenté comme défenseur M. Jean Dars, a fait connaître qu'il faisait choix de M. André Berthon.

M. Jean Dars assistera sans doute le député de la Seine.

On se souvient que plusieurs versions ont couru sur des démarches faites par Amar, le matin de son arrestation. Une enquête, prescrite par M. Giard, vient de démontrer que l'inculpé avait passé la nuit rue Henri Rochefort et n'avait quitté sa chambre qu'à 11 h. 15, pour se rendre directement au Palais de Justice.

Après de multiples hésitations, après avoir déclaré le plus jeune avocat ou le dernier inscrit, Mimoun Amar s'est décidé, aujourd'hui, à faire choix d'un défenseur. Par lettre pneumatique envoyée ce matin, l'homme d'affaires a demandé à M. André Berthon de bien vouloir l'assister. Le député de Paris étant actuellement en province, son collaborateur M. Jacques Abou s'est rendu aussitôt à la prison de la Santé, afin de s'entretenir avec Amar.

LES COMPTES NUMEROTES SANS NOM

Enfin, le juge fait rechercher actuellement à qui peuvent être attribués une douzaine de comptes inscrits dans la comptabilité de la « Gazette du Franc », ne portant aucun nom, mais de simples numéros.

Lundi prochain, M. Coutant, syndic provisoire de la faillite de la « Gazette du Franc », demandera au Tribunal des référés commerciaux, au nom des actionnaires et d'accord avec Mme Hanau, la nomination d'un administrateur pour la Compagnie générale financière et foncière.

M. Charles Biboni présentera au Tribunal l'audition de Mme Hanau.

Les souhaits de nouvel an du maréchal Foch aux Canadiens

On a reçu, à Toronto, un message exprimant aux Canadiens les souhaits du maréchal Foch, à l'occasion du Nouvel An. Après avoir rendu hommage à la bravoure des Canadiens durant la guerre, le maréchal termine par ces mots:

« Je salue vos morts et vous souhaite prospérité et bonheur. J'espère pouvoir un jour visiter votre pays et revivre avec vous les relations d'amitiés faites en combattant un ennemi commun. »

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE COLMAR

Le programme de M. l'abbé Hanser candidat national

L'abbé Hanser, aumônier de l'orphelinat Steinkreuz, à Colmar, candidat des partis nationaux à l'élection législative du 13 janvier, dans l'arrondissement de Colmar, publie un manifeste dont voici le principal passage:

Le malentendu entre la France et l'Alsace devient de jour en jour plus menaçant. L'attentat commis sur la personne du procureur général M. Fachot a provoqué une tempête d'indignation dans toute la presse française. On constate souvent déjà de la défiance et de la désaffection envers l'Alsace et il ne manque plus qu'un geste provoquant aux prochaines élections législatives pour envenimer le mal.

Les points essentiels de mon programme les voici: En politique extérieure, continuation d'une politique d'entente raisonnable avec les autres nations et, sur cette base, l'acheminement vers le désarmement; la diminution progressive des charges et du service militaire; liberté du trafic frontalier.

En politique intérieure, au point de vue national: Union sans réserve avec la France et participation active à son œuvre civilisatrice au point de vue culturel; bilinguisme à l'école, dans l'administration, devant les tribunaux; au point de vue religieux, maintien du « statu quo », liberté, tolérance selon les traditions et les lois existantes en Alsace dans le domaine religieux et scolaire.

Au point de vue social, rapprochement des classes par la conciliation des intérêts professionnels; justice sociale pour toutes les classes de la société; perfectionnement de la législation sociale; au point de vue administratif, égalité des fonctionnaires des deux cadres, possibilité donnée aux Alsaciens d'accéder également aux emplois supérieurs, réforme des impôts locaux.

LE TIMBRE DE LA POSTE AÉRIENNE

Une délégation chargée de remettre au ministre de l'Air les trois projets de timbres primés au concours organisé par l'Union aérophilatélique de France a été reçue par M. Coté, chef du cabinet.

M. Le Pileur, président de cette Union et du Club philatélique français, accompagné de MM. Sordes et Tissandier, n'eut pas à insister sur l'utilité de doter la poste aérienne française d'une vignette spéciale, comme l'ont fait les autres nations. Il y va de l'intérêt de l'Etat et de l'intérêt général.

Nous croyons savoir que M. Laurent-Eynac est en pourparlers avec les P.T.T. au sujet de la création de ce timbre. Le ministre de l'Air demanderait même, à titre de propagande que, pendant quelque temps, le timbre français fût la vignette de l'aéronautique. Celle-ci serait donc popularisée par l'emploi quotidien comme le fut, par exemple l'effigie de Pasteur.

D'autre part, le Club philatélique français organise pour le mardi 19 février une exposition de tous les timbres de poste aériens parus dans le monde jusqu'à ce jour.

LE FROID ET LES ÉTALAGES EXTÉRIEURS

Paris, 5 janvier. — La température s'annonçant rigoureuse, M. Loucheur rappelle aux intéressés les dispositions réglementaires relatives aux étalages extérieurs des magasins et boutiques.

En particulier, lorsque la température est inférieure à 0°, l'emploi des jeunes gens de moins de 18 ans et des femmes de tout âge, aux étalages extérieurs, est interdit d'une façon absolue.

L'emploi des hommes de 18 ans est également interdit.

Toutefois, en ce qui concerne les établissements dans lesquels la rentrée des étalages extérieurs rendrait pratiquement impossible la vente à l'intérieur, les hommes de plus de 18 ans peuvent, lorsque les acheteurs se présentent, effectuer des opérations de vente aux étalages, à condition que ces employés n'y restent que le temps strictement nécessaire aux dites opérations.

D'autre part, les étalages extérieurs doivent, en tout temps, être munis de dispositifs protégeant contre les intempéries les employés qui y sont occupés. En outre, en cas de froid, des moyens de chauffage suffisants doivent être aménagés pour les employés dans l'intérieur de l'établissement. Il est, en outre, rappelé qu'aux termes du décret du 10 juillet 1913, les locaux fermés affectés au travail doivent être, en hiver, convenablement chauffés.

LE « PACIFIQUE » A-T-IL SOMBRÉ ?

Un canot dérivait, portant un cadavre...

Les familles de pêcheurs qui habitent à Fécamp ou aux environs sont en proie à une affreuse inquiétude.

Le naufrage du « Pacifique » est le sujet de toutes les conversations.

Selon des nouvelles de source officieuse, ce chalutier ayant à bord 38 hommes d'équipage et quatre passagers, se serait échoué sur un banc non loin de Terre-Neuve.

Le ministère des Colonies a reçu, ce matin, un message de Saint-Pierre annonçant la découverte en mer d'un canot contenant un cadavre. Ce canot, sans nul doute, appartenait au chalutier fécampois.

Le câblogramme déclarait en outre: « Il y a présomption de perte du « Pacifique ».

Le reste de l'équipage a-t-il été noyé ou a-t-il été recueilli par un voilier dépourvu de T.S.F.?

On espère encore et on prie.

Le « Pacifique », chalutier de 451 tonneaux, avait été construit en 1913.

UN ENVOYÉ DE MOSCOU prend des mesures contre certains chefs rouges de Paris

L'« Echo de Paris » annonce que les affaires vont mal chez les communistes.

De Moscou, dit notre confrère, pleuvent des blâmes, des sanctions, des ukases impitoyables. MM. Garchery, Sellier, Marranne, l'homme à la serviette; Cat, ex-directeur de l'école de Bobigny, sont exclus du bureau politique pour péché de modérantisme. M. Cachin lui-même en prend pour son grade de caporal territorial de l'armée soviétique. M. Semard est fortement menacé de dégommage et M. Vaillant-Couturier ne doit qu'à sa qualité de rédacteur en chef irremplaçable de l'« Humanité », d'être encore en faveur.

C'est le camarade Jules Humbert Roz (Suisse), secrétaire de la IIIe Internationale, délégué avec Goldenberg à la surveillance des mots d'ordre de l'exécutif, qui est venu de Moscou faire sa ronde à Paris, imposer les volontés suprêmes et assurer l'investiture de M. Doriot, dont la puissance atteint l'apogée et qui reçoit en garde les cordons de la bourse.

MORT D'UNE VICTIME DE LA SCIENCE

Besançon, 5 janvier. — Le docteur Georges Cailliods, radiologue, âgé de 46 ans, est décédé. Le défunt, qui subit à plusieurs reprises des opérations chirurgicales, à la suite de ses expériences, était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille de l'Assistance publique.

Les incompatibilités parlementaires

LE TEXTE VOTÉ PAR LES DEUX CHAMBRES

Les fonctionnaires devront choisir entre le mandat et la fonction

Article 1er. — Les articles 8 et 9 de la loi organique du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés rendus applicables à l'élection des sénateurs par la loi du 26 décembre 1887, sont modifiés ainsi qu'il suit:

L'exercice d'une fonction publique rétribuée sur les fonds de l'Etat et toutes autres fonctions rémunérées à la nomination de l'Etat est incompatible avec le mandat de sénateur ou de député.

En conséquence, tout fonctionnaire rentrant dans les catégories ci-dessus, élu sénateur ou député, sera remplacé dans ses fonctions pendant les huit jours qui suivent les vérifications de pouvoir, s'il n'a pas fait connaître qu'il n'accepte pas le mandat de sénateur ou de député. Sont exceptés des dispositions qui précèdent:

1° Les ministres ou sous-secrétaires d'Etat;

2° Les professeurs titulaires de chaires qui sont données au concours ou sur présentation d'un cours si une vacance s'est produite;

3° Les personnes chargées par le Gouvernement de missions temporaires. Le cumul du mandat législatif et de la mission ne pourra excéder six mois.

Art. 2. — L'article 11 de la même loi est modifié ainsi qu'il suit: « Les sénateurs ou députés nommés ou promus aux fonctions publiques rétribuées sur les fonds de l'Etat ou à une fonction publique soumise à la nomination de l'Etat, cessent d'appartenir au Sénat ou à la Chambre des députés, par le fait même de leur acceptation. »

Les directeurs d'entreprises subventionnées par l'Etat

Art. 3. — Sont également incompatibles avec le mandat législatif les fonctions de directeur, administrateur, membre du Conseil de surveillance, gérant ou représentant de société, d'entreprise, établissement, jouissant à titre spécial, sous forme de crédits d'intérêts, de subventions ou autres équivalents d'avantages assurés par l'Etat.

Sont assimilés aux fonctions ci-dessus celles qui s'exercent auprès de ces sociétés d'une façon permanente comportant une rémunération fixe sous le titre de conseil juridique ou technique.

En conséquence, le sénateur ou député exerçant au jour de son élection l'une des fonctions ci-dessus visées devra dans les huit jours qui suivront la vérification des pouvoirs, justifier qu'il s'est démis, faute de quoi il sera de plein droit déclaré démissionnaire.

Il sera également déclaré d'avance démissionnaire s'il accepte, au cours de son mandat, l'une des dites fonctions. Toutefois, les membres du Parlement visés ci-dessus sont provisoirement autorisés à conserver les fonctions reconnues incompatibles qu'ils exercent actuellement jusqu'à la date à laquelle elles doivent venir normalement à expiration.

Les administrateurs de sociétés par actions

Art. 4. — A dater de la promulgation de la présente loi, il est interdit à tous les sénateurs et les députés d'accepter au cours de leur mandat un titre ou une fonction se rattachant, dans les conditions analogues à celles indiquées dans les articles précédents ou une société par actions ayant exclusivement un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne ou au crédit, sous peine d'être publiquement démissionnaires d'avance.

Les sénateurs et députés qui se sont déclarés démissionnaires, seront rééligibles. Toutefois, la déchéance ne sera pas encourue au cas où les fonctions dont un membre du Parlement aurait été investi après son élection, se rattacheraient aux entreprises auxquelles il se rattache avant son élection.

Les élections pour pourvoir aux vacances auront lieu dans les délais ordinaires prévus pour cas de décès ou démission volontaire. Ces délais courront du jour de la déclaration de la démission d'office par le Sénat ou par la Chambre des députés.

La publicité financière

Art. 6. — Il est interdit à tout membre du Gouvernement, à tout sénateur ou député, sous peine de déchéance du mandat législatif de faire ou laisser figurer son nom, suivi de l'indication de sa qualité ministérielle ou parlementaire, sur tout document quelconque destiné à la publicité ou à relever les entreprises financières, industrielles ou commerciales.

Art. 7. — Seront punis d'une amende de 300 à 3.000 francs ou d'un à six mois d'emprisonnement ou à l'une de ces deux peines seulement, les fondateurs, directeurs ou gérants de sociétés ou d'établissements à objet commercial, industriel ou financier qui auront fait ou laissé figurer le nom d'un membre du Gouvernement, d'un sénateur, d'un député avec mention de sa qualité sur tout prospectus, annonce, tract ou réclame, un document quelconque publié dans l'intérêt de l'entreprise qu'il dirige ou qu'il se propose de fonder.

En cas de récidive, les peines ci-dessus prévues pourront s'élever à 10.000 fr. d'amende et d'un an d'emprisonnement.

L'article 463 du Code pénal relativement à ces atténuations sera applicable.

La déchéance

Art. 8. — Tout membre du Sénat ou de la Chambre des députés tombant sous l'application des dispositions stipulées aux articles 3 et 4 de la présente loi pourra, avant tout avertissement, se démettre de ses fonctions législatives.

A défaut, le bureau de l'assemblée à laquelle il appartient l'avisera par lettre recommandée, en indiquant simultanément des motifs qui justifient l'application des articles susvisés, que la question de déchéance ou de sa démission d'office sera portée à l'ordre du jour de la première séance du Sénat ou de la Chambre des députés qui suivra l'expiration du délai de huitaine après son avertissement.

Si avant la séance susvisée l'intéressé ne veut fournir aucune réponse, le président de l'assemblée donnera acte de sa déchéance et de la démission d'office sans débat. Dans le cas contraire, l'opposant sera admis à fournir ses explications en séance publique et l'assemblée prononcera immédiatement après en avoir délibéré, huis-clos ou renvoyé devant une Commission spéciale s'il y a échec.

Art. 9. — Les incompatibilités indiquées aux articles précédents ne s'appliquent pas dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle aux ministres des cultes et aux délégués du Gouvernement.

Une révolte de paysans russes contre les Soviets

On apprend de Moscou que la Cour suprême de l'Etat d'Ouzbekistan, réuni à la Russie, a fait fusiller de nombreux paysans. Bien que les journaux bolchevistes prétendent que ces individus formaient des associations de malfaiteurs, on sait de source sûre, que les personnes exécutées étaient des citoyens honorables, appartenant à une ligue secrète antisoviétique.

Le gouvernement de Moscou désire porter en ce moment toute son attention sur l'Asie centrale, pour essayer de sortir ses délégués de la situation périlleuse dans laquelle ils se trouvent. En effet, les grands propriétaires terriens du district de Maletino ont détruit les bâtiments soviétiques et les coopératives.

Les délégués bolchevistes sont fréquemment maltraités, mais n'usent pas de représailles, car, se trouvant trop isolés, ils ressentent trop bien l'hostilité sourde qui règne dans la population.

A Dalgow, les paysans ont assassiné un communiste qui les avait soi-disant provoqués en lisant un journal de Moscou.

L'ATTAQUE D'UN CONVOI près de Beni Mellal

Le graisseur indigène n'a pas succombé à ses blessures

Contrairement aux premiers renseignements reçus sur l'attaque d'un convoi, le 3 janvier, par un djich, à trois kilomètres de Beni-Mellal, le graisseur indigène blessé n'a pas succombé.

Ce dernier est très grièvement atteint de trois balles au côté droit, une au ventre et une dans la jambe. Mais tout espoir de le sauver ne semble pas perdu. Il est soigné à l'infirmerie de Beni-Mellal.

L'HYDRAVION ESPAGNOL perdu en Méditerranée est retrouvé près d'Oran

Les deux aviateurs ont disparu

Madrid, 5 janvier. — Le commandement supérieur de l'aviation a reçu une dépêche du haut-commissariat espagnol au Maroc, lui annonçant que le consul d'Espagne à Oran l'a avisé qu'un hydravion espagnol, sans aliènes, a été trouvé sur la plage de la crique de Mersa Madasa, au sud-ouest des îles Hébidas, et à trente milles à l'ouest d'Oran. L'hydravion porte les couleurs espagnoles. On croit qu'il s'agit du dernier hydravion parti lundi dernier pour Melilla, et dont on est sans nouvelles depuis. On n'a pas trouvé trace de son équipage.

Le départ du raid hippique féminin Paris-Cannes

Paris, 5 janvier. — Ce matin, à la Porte Pierpus, a été donné le départ du raid hippique féminin Paris-Cannes. Les opérations préliminaires se sont déroulées en présence d'une centaine de curieux et de quelques personnalités, parmi lesquelles: M. Henry Paté, sous-secrétaire d'Etat de l'Education physique. Malgré le froid très vif et la neige qui recouvrait les routes, onze concurrentes se trouvaient au départ sur les douze qui avaient présenté leur monture au jury de l'épreuve. Seule, Mme Renard manquait à l'appel.

Une fillette de treize ans sauve six enfants dans une maison en flammes

Londres, 5 janvier. — On mande de Winnipeg qu'une fillette de 13 ans, nommée Mary Kirkness, a sauvé six enfants d'un incendie.

On lui avait confié la garde de huit enfants et lorsque le feu se déclara, la fillette n'écoutant que son courage, en emmena deux hors de la maison, dans laquelle elle pénétra deux fois encore, au risque de sa vie. Deux autres enfants ont péri dans les flammes.

LE LIEUTENANT DEMOUGEOT N'EST PAS GRIÈVEMENT BLESSÉ

Le lieutenant de vaisseau Demougeot, victime d'un accident d'automobile, a été conduit à l'hôpital du Val-de-Grâce, puis à son domicile à Paris, où il est actuellement soigné. L'aviateur n'est pas atteint de blessures graves; l'on espère qu'après une dizaine de jours de repos, il sera complètement rétabli.

L'AVIATEUR REINE VEUT VOIR LES LIEUX DE SA CAPTIVITÉ

L'aviateur Reine qui assure le courrier de l'Amérique du Sud, a pris son vol hier dans la soirée, de Casablanca, à destination de Dakar, où il retrouvera Serre, son compagnon de captivité. Tous deux formant équipage, regagneront Casablanca par la voie des airs, en survolant la région où ils ont été détenus pendant quatre mois.

LES SOVIETS auraient offert à la France le contrôle de l'Est chinois contre l'émission d'un emprunt à Paris

On annonce de Kharbine que le gouvernement des Soviets aurait offert à la France le contrôle du chemin de fer chinois oriental, à la condition que l'Union des Soviets ait l'autorisation de lancer un grand emprunt en France.

Une offre similaire aurait été faite aux Etats-Unis.

CLEMENCEAU & MARCHAND

Mme Andrée Viollis est allée voir dans sa retraite, le héros de Fachoda, qui fut aussi un des héros de la guerre; le général Marchand. De l'entretien qu'elle eut avec lui, dans une atmosphère de légende, nous détachons ce bref et émouvant dialogue:

— Ah! Clemenceau! Nous étions jadis ennemis mortels. Il m'avait dit: « Je vous ferai la guerre au couteau. » J'avais répondu: « Je vous la rendrai. » Et puis, en automne 1915, j'ai été grièvement blessé... Quoi?... Oui! une balle qui m'a traversé le ventre en effleurant la colonne vertébrale...

— C'était la mort presque certaine, murmure Mme Marchand. On l'a soigné trois semaines dans une casemate souterraine. Et, trois mois plus tard, il était au front... »

— A Verdun? reprend le général. Non. J'y suis bien allé, comme tout le monde, mais cette blessure, c'était à la ferme de Navarin. Donc, quand j'ai pu être transporté à Paris, Clemenceau est venu m'embrasser à l'hôpital. Il m'a dit: « Maintenant, il n'y a plus que la France. » Et depuis, notre amitié ne s'est jamais démentie...

PLUS DE CRACHATS A TERRE !
PLUS DE BALAYAGES A SEC !
PLUS DE LOGEMENTS INFECTES!
POUR VAINCRE LE TUBERCULOSE.

Achetez tous le timbre antituberculeux !

BONS MOTS

HUMOUR ANGLAIS

Une pluie torrentielle oblige un touriste en promenade à se réfugier dans un hôtel solitaire de la campagne du comté de Somerset. C'est un vrai déluge ! dit-il au garçon qui lui sert une consommation.

— Un quoi ? dit celui-ci.

— Un déluge. Vous n'avez pas entendu parler du déluge, de l'arche de Noé et du mont Arrara ?

— Non, monsieur, répond le garçon ; voilà trois jours que nous ne recevons plus de journaux !

* * *

FRANCHISE...

Tout récemment, dans une ville du Midi, le jury prononça l'acquittement d'un individu dont la conscience n'était pourtant pas très blanche.

Après lecture du verdict, le président crut devoir adresser quelques observations à celui que l'on venait d'absoudre :

— Messieurs les jurés, dit-il, ont fait montre envers vous d'une grande mansuétude. Tâchez de vous en souvenir et d'éviter désormais les manifestations fréquentations.

Alors l'acquitté, dans un élan spontané :

— Monsieur le président, je vous jure que bien sûr je ne verrai plus ici !

DERNIERE HEURE

Le krach de la « Gazette du Franc »

Me Berthon refuse de défendre Nimoun Amard

Paris, 5 janvier. — L'« Humanité » communique à la presse la note suivante:

« Me André Berthon ayant été sollicité par Nimoun Amar de prendre sa défense, Me Jacques Abou, son collaborateur au Palais, s'est rendu dès ce matin, à la Santé. Me J. Abou, tout en acceptant provisoirement, s'est mis aussitôt en rapport avec Me André Berthon. Celui-ci, en fin de soirée, a fait connaître qu'il ne pouvait accepter. »

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE CONTRE L'EMPLOI des GAZ A LA GUERRE

Francfort-sur-le-Main, 5 janvier. — Dans la séance de cet après-midi de la Conférence internationale contre l'emploi des gaz à la guerre, le conseiller Nestler a adressé notamment à tous les savants, un appel les invitant à refuser de procéder à des travaux ou à des essais susceptibles de favoriser l'emploi des gaz dans une guerre. Dans la soirée, a eu lieu une grande démonstration contre l'emploi des gaz. Le délégué français, M. Delaisy, a pris la parole.

M. ANDRIEU VICTIME D'UN ACCIDENT

Paris, 5 janvier. — M. Andrieu, ancien doyen de la Chambre des députés, ancien préfet de police, en rangeant les livres dans sa bibliothèque, a fait une chute qui l'a obligé de s'aliter avec de douloureuses contusions. On espère que cet accident n'a pas occasionné de fracture.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU ROI GEORGE

Londres, 5 janvier. — Le bulletin de ce soir ne réalise pas tout à fait l'espoir qu'avait fait naître celui de ce matin. Les progrès ont été interrompus, sans toutefois qu'il y ait recul. Le traitement par les rayons ultra violets a été appliqué ce soir.

LA QUESTION DU TUNNEL SOUS LA MANCHE VA-T-ELLE ENTRER DANS UNE NOUVELLE PHASE ?

Londres, 5 janvier. — Sir William Bull, député, président du Comité parlementaire du tunnel sous la Manche, a prié les membres de la Chambre des Lords et ceux de la Chambre des Communes de lui faire part de leurs vues concernant le projet de tunnel sous la Manche. Il tait remarquer que la dernière réunion du Comité remonte à 1924, époque à laquelle le Conseil de défense impérial avait rejeté la proposition. Sir William Bull estime que le moment est venu de rouvrir la question.

Et le « Question Mark » vole toujours...

Los-Angeles, 5 janvier. — Le « Question Mark » continue son vol de durée. Ce soir, à 23 h. 26 (heure locale), il tenait déjà l'air depuis cent heures; il a refait, en plein vol, son ravitaillement en essence, avec 150 gallons de combustible.

LE PAPE REÇOIT LES MEMBRES DE LA NOBLESSE ROMAINE

Rome, 5 janvier. — Le Pape a reçu les membres de la noblesse romaine, qui sont venus lui présenter leurs souhaits de Nouvel An. Le prince Colonna, assistant au trône pontifical, a lu une adresse d'hommage et de dévouement au Souverain Pontife, au nom des personnes présentes et de celles qui prendront part aux fêtes de célébration du jubilé sacerdotal. Le Pape a remercié et a donné sa bénédiction.

M. PARKER GILBERT EST ARRIVÉ A WASHINGTON

Washington, 5 janvier. — M. Parker Gilbert est arrivé à Washington, pour discuter avec les fonctionnaires du gouvernement la question des réparations.

COURTES DÉPÊCHES

— On annonce la mort à Rome de M. Domenico Pacelli, conseiller d'Etat de 1907, ami, avec M. Francesco Pacelli, avocat consistorial et frère de Mgr Pacelli, nonce à Berlin, des conversations confidentielles avec le chancelier Stresemann, pour résoudre la question romaine.

— En Italie, les journaux annoncent le prochaine mise en service d'un nouveau transatlantique, qui doit le différencier par son tonnage et sa vitesse, tous les paquebots déjà construits en Italie.

— A Bordeaux, on vient de procéder à l'arrestation du nommé Pierre Gastaud, 33 ans, secrétaire de la mairie de Saint-Médard-en-Jalles, pour escroqueries au préjudice de l'administration de l'Enregistrement.

— La Cour de Cassation vient de décider qu'est valable la clause d'un bail stipulant que le prix du loyer payable en France sera basé sur la valeur du dollar à chaque échéance.

— L'état du cardinal Tosi, archevêque de Milan, qui souffre depuis longtemps d'une sclérose cardio-rénale, s'est subitement aggravé et est devenu très grave.

— Le Giornale d'Italia dément de façon catégorique la nouvelle répandue par la « Gazette Suisse-Italienne » selon laquelle le général Cadorna serait prêt à quitter l'Italie.

— La station radiotélégraphique de Marseille a intercepté un message allemand transmis par le vapeur « Dr Schenk » à destination de Nicolaïevsk, position polaire, demandant assistance.

— La grève des mineurs du Gard se poursuit dans le calme. M. Pierre Vigne, secrétaire général de la Fédération minière du sous-sol, venant de Paris, est arrivé à Alès. M. Gard a visité tous les centres miniers.

Dernières Nouvelles Sportives

NATATION

LA MANIFESTATION INTERNATIONALE DE LA PISCINE DE LA BUTTE AUX CAILLES

Paris, 5 janvier. — La première manifestation internationale de natation qui a eu lieu ce soir, à la piscine de la Butte-aux-Cailles, par le S.C.U.F. avec le concours du Cercle de Natation de Bruxelles et de Mlle Marie Braun, championne de Hollande, a remporté un brillant succès. Mlle Braun a participé à deux handicaps, 1.200 m. nage libre et 100 m. dos. Elle a remporté les deux épreuves dans un temps remarquable et battu de loin le record français.

Le S.C.U.F remporte le Challenge Roland Levy

La finale du Challenge Roland Levy qui opposait le Cercle de Natation de Bruxelles au SCUF, a été remportée par ce dernier avec 42 points à 31. Grâce à Taris, le S.C.U.F. a'est assuré la première place dans toutes les épreuves individuelles ainsi que le relais. La seule victoire belge a été le match de Water-polo que le C.N.B. a remporté de justesse par 3 à 2. Voici les résultats:

100 mètres nage libre. — 1. Paris (S.C.U.F.), en 1'06"; 2. Van Godtsenhoven (C.N.B.), 1'11"; 3. Sante (S.C.U.F.); 4. Decaux (C.N.B.), en 1'14".

200 mètres Dames, nage libre, handicap. — 1. Mlle Braun (Hollande), 2'45"; 2. Mlle Deiss (Mouettes de Paris); 3. Mlle Salgado (Mouettes de Paris).

200 mètres brasse Messieurs. — 1. Lecur (S.C.U.F.), 3'15"; 2. Kevayerot (S.C.U.F.), 3'15"; 3/5; 3. Baconin (C.N.B.), 3'45"; 4. Leger (C.N.B.), 5'06". — S.C.U.F., 15 points; C.N.B., 7 points.

100 mètres nage libre. — 1. Taris (S.C.U.F.), en 1'07"; 2. Cauwert (C.N.B.), 1'11"; 3. Van Godtsenhoven (C.N.B.), 1'11"; 4. Valade (S.C.U.F.) 1'16"; 3/5. — S.C.U.F., 21 points; B.N.C., 12 points.

100 mètres Dames, nage sur le dos, handicap. — 1. Mlle Braun (Hollande), 1'35"; 2. Mlle Saulade (Mouettes de Paris), 1'32"; 1/5; 3. Mlle Picot (C.N.B.), 1'34"; 2/5.

100 mètres dos, Messieurs. — 1. Taris (S.C.U.F.), 1'26"; 2. Proces (C.N.B.), 1'37"; 3/5; 3. Gaudin (S.C.U.F.), 1'36"; 4. Van Ghem (C.N.B.). — S.C.U.F., 29 points; C.N.B., 15 points.

Relais, 5x66 mètres. — 1. S.C.U.F. en 3'41"; 2/5; 2. C.N.B. en 3'49"; 4/5. — S.C.U.F., 30 points; C.N.B., 20 points.

Water-Polo. — Le Cercle de Natation de Bruxelles bat le Sporting-Club Universitaire de France, par 3 à 2. A l'intérieur des Bergers menant par 1 à 0.

CYCLISME

LES SIX JOURS DE BRUXELLES

Bruxelles, 5 janvier. — Au cours des sprints de 22 h. de nombreuses chasses ont eu lieu et plusieurs tours ont été pris.

Voici le classement général: 1er Wauters-Vermand 1, 186 pts; 2. Goris-Haezendonck, 120 (à 1 tour); 3. Deneef-Desmet, 325; 4. Verhaegen-Verschueren, 150 (à 2 tours); 5. Sunaert frères, 169; 6. Depauw-Sellier, 120 (à 3 tours); 7. Aerts-Muller, 189; 8. Van Hevel-Mertens, 106 (à 4 tours); 9. Duvivier-Casterman, 127; 10. Seynave-Dosmans, 80 (à 5 tours); 11. Delbecque-Decorte, 121 (à 7 tours); 12. Charlet-Sonnet, 66 pts.

A 23 h., soit après 121 h. de course, 2.744 km. 400 m. avaient été couverts.

HIPPISME

LE RAID HIPPIQUE FEMININ PARIS-CANNES

En fin de journée, la position des concurrentes est la suivante: Mlle Hertz est en tête arrivée à 20 h. à Pont-sur-Yonne, à plus de 100 kilomètres de Paris. Derrière elle, arrêtées à Villeneuve-la-Guyard, à 93 kilomètres de Paris: Mlles Grossi et Villers, arrivées à 17 h. 30, puis Mme Lenoire arrivée à 18 h. 30 et Mlles Dorange et Sévin arrivées à 18 h. 40. A Moret-sur-Loing, à 72 kilomètres de Paris, Mlle Suzanne Le Bourdonnec, arrivée à 16 h. 30, et Mme Marty Berand arrivée plus tard. Mme Lehery arrêtée à Avon, à 63 kilomètres de Paris. Enfin, Mme Chermat et Mlle Leick arrêtées à Fontainebleau à 60 kilomètres de Paris.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 5 janvier.

Ventes: 4.000; importations, 2.700; Américain, baisse 7; Brésilien, baisse 7; Egyptien, baisse 20 à 25.

NEW-ORLEANS, 5 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 18.92; — Cotons à terme: Sur janvier, 19.12; mars, 19.14-15; mai, 19.19-21; juillet, 19.10; octobre, 18.69-71.

NEW-YORK, 5 janvier.

CLOTURE. — **Cotons Middling Upland.** — Disponible, 19.00; — A terme: Sur janvier, 19.72-74; février, 19.76; mars, 19.80-82; avril, 19.81; mai, 19.82-83; juin, 19.85; juillet, 19.46-47; août, 19.37; septembre, 19.28; octobre, 19.19; octobre, 19.22; décembre, inicoté.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000; aux ports du Golfe, 31.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 7.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 34.000; pour le Japon, 9.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres: Sur Paris, 124.02; Bruxelles, 348.93; Esc. hors banque, 4 11/32; Prêt à court terme, 3. New-York: Sur Paris, 391.00; Londres, 480.37; Cab. transf., 485.12; sur Bruxelles, 136.00 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 377.00; — A terme: Sur janvier, 198.00; mars, 204.00; mai, 212.00; juillet, 219.00; septembre, 224.00; décembre, 228.00.

Dernières Nouvelles Régionales

UN ACCIDENT D'AUTO BOULEVARD CARNOT, A LILLE

M. Louis Leroy, 65 ans, employé des tabacs, demeurant 205, rue Pasteur, à Marcq-en-Barœul, a été accroché par l'auto de M. Demeure, 170, boulevard de la République, à La Madeleine, alors qu'il passait boulevard Carnot, à Lille.

Projeté sur la chaussée, il fut relevé par M. Demeure, qui le conduisit chez M. le docteur Bataille. Le praticien releva des contusions dans la région lombaire et la jambe gauche.

UNE NOYADE PRES DE CAYEUX

M. Vittel, âgé de 31 ans, entrepreneur à D